Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260126-S01-BC-38-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2026
04/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 38/2026
SÉANCE N°1 DU 26 JANVIER 2026

ARGENTRÉ – ZONE ARTISANALE DE LA CARIE– FIN DU CRÉDIT-BAIL DE LOCAUX AVEC LA SOCIÉTÉ NOUVELLE CONCORDE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 20 janvier 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 22), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso (à partir de 17 h 14), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jérôme Allaire, Gwénaël Poisson, vice-présidents, Julien Brocail, membre du bureau.

Était représenté
Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 janvier 2026.

N° 038/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

ARGENTRÉ – ZONE ARTISANALE DE LA CARIE– FIN DU CRÉDIT-BAIL DE LOCAUX AVEC LA SOCIÉTÉ NOUVELLE CONCORDE

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que par acte de Maître Sébastien Collet, notaire à Laval, un crédit-bail immobilier a été consenti avec promesse unilatérale de vente en date du 3 octobre 2006 pour une durée de 20 ans à compter rétroactivement du 1er avril 2006 à la société Nouvelle Concorde, pour l'occupation des locaux situés au lieudit la Hennerie et 12 rue de la Carie à Argentré,

Que courrier recommandé reçu le 20 octobre 2025, la société Nouvelle Concorde a levé l'option d'achat pour acquérir le bien. Conformément à la promesse de vente intégrée au crédit-bail immobilier, le prix a été fixé à 80 000 € à l'échéance du contrat, soit le 31 mars 2026l,

Que ceci exposé, les parties, crédit-bailleur et crédit-Preneur, se sont rapprochés et ont convenu d'établir un acte de vente,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La levée d'option d'achat est approuvée pour le bien immobilier cadastré ZB 145, ZB 153 et ZB 201 situé au lieudit la Hennerie et 12 rue de la Carie à Argentré et composé d'un bâtiment à usage industriel.

Article 2
La vente devra intervenir au plus tard le 31 mars 2026 pour un montant de 80 000 €, à l'échéance du contrat.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault